



LIVRET D'ACCUEIL

SERVICE DE NÉONATOLOGIE

L'ADMISSION

L'état de santé de votre bébé nécessite son admission dans le service de Néonatalogie. Cette séparation est une épreuve difficile. Nous nous efforcerons de l'adoucir et de vous aider pendant cette période.

Quelques formalités sont à effectuer au bureau des admissions, dans le hall du Pôle Femme-Enfant.

Veuillez vous y présenter rapidement, avec votre carte vitale et/ou attestation.

Du lundi au vendredi de
7h45 à 17h30



En dehors de ces horaires, se rendre aux admissions
du hall principal.

L'ÉQUIPE

Votre bébé sera pris en charge par une équipe pluridisciplinaire.



Pédiatres

Dr DEBRACH / Dr HEFTEH / Dr HUBERT /
Dr LIVROZET / Dr MACIEJEWSKI



Cadre de santé

Mme GARRAULT
Ligne directe : **02.48.48.49.86**



Puéricultrices, Infirmières, Auxiliaires de Puériculture, Aides soignantes

Tél : **02.48.48.49.86**



Secrétaire

Mme GAUTHIER
02.48.48.57.39 (rendez-vous consultations)
02.48.48.49.53



Assistante sociale

Mme DAVID
02.48.48.48.82 (secrétariat)



Psychologue

Mme CIUP
02.48.48.59.57
N'hésitez pas à laisser un message
avec vos coordonnées

LES RECOMMANDATIONS



Lors de vos visites, nous vous demandons de vous annoncer à l'entrée du service, par le téléphone.



Par mesure d'hygiène, seuls les parents sont autorisés à rentrer dans le service.

Nous vous demandons de vous laver les mains après avoir quitté montres et bijoux et de revêtir une blouse bleue.

Toute autre personne vous accompagnant, pourra voir votre bébé, en empruntant la galerie visiteurs.



L'incubateur sert à réchauffer, les sondes et les perfusions à alimenter, les divers capteurs et appareils à le surveiller.

Vous pouvez aussi déposer un objet personnel que vous, maman aurez porté à même la peau : votre bébé reconnaîtra votre odeur et en sera rassuré.



Le dossier médical et administratif sera complété avec vous (autorisation de soins à signer...).

Informations et documents divers vous seront remis.



L'équipe soignante vous propose de participer aux soins de nursing. Afin de faciliter notre organisation, un tableau est à votre disposition pour y noter date et heure des toilettes, changes, biberons. Vous avez également la possibilité d'apporter des vêtements pour votre bébé.



...

Nous vous remettons une photo de votre bébé, prise à l'arrivée. Vous pouvez en prendre d'autres ou le filmer.



...



Le service n'a pas d'horaires de visite. Vous avez donc la possibilité de venir à tout moment voir votre bébé, tout en respectant ses temps de sommeil.

...

Si vous souhaitez l'allaiter, votre lait lui sera donné, même s'il n'a pas encore la force de bien téter. Dès que cela sera possible, vous viendrez lui donner le sein dans le service. Pour préserver votre intimité, une pièce est à votre disposition.



...



Chaque matin, et plus si nécessaire, votre bébé sera examiné par le pédiatre du service. Pour rencontrer le pédiatre, parlez-en à la soignante qui s'occupe de votre bébé, elle en informera le pédiatre.

...

A tout moment, le jour comme la nuit, vous pouvez prendre des nouvelles de votre bébé par téléphone.



L'HOSPITALISATION

Si vous souhaitez rester auprès de votre bébé, une chambre mère-enfant vous est proposée, dans la mesure de la disponibilité.

Pour améliorer votre confort durant l'hospitalisation de votre bébé, la salle « CIGOGNE » vous permettra de vous détendre et/ou de rencontrer un ou plusieurs membres de l'équipe pluridisciplinaire en respectant la confidentialité.



Le retour de votre bébé à la maison se fera dès que son état de santé le permettra et nous vous aiderons à le préparer au mieux (régime, vitamines, hygiène de vie, etc), en lien avec le service de protection maternelle et infantile.

Par la suite, nous resterons évidemment à votre disposition, en plein accord avec votre médecin, à qui nous enverrons un compte rendu d'hospitalisation. Nous serons toujours heureux de vous revoir, ou d'avoir de vos nouvelles.

CHARTRE DE L'ENFANT HOSPITALISÉ

1 L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

2 Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge et son état.

3 On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire.

4 Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptés à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.

5 On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

6 Les enfants ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptées à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

7 L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

8 L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

9 L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité des soins donnés à chaque enfant.

10 L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toutes circonstances.



CENTRE HOSPITALIER JACQUES CŒUR

Centre Hospitalier Jacques Cœur

145 avenue François Mitterrand - CS 30010
18020 Bourges Cedex

02 48 48 48 48

www.ch-bourges.fr | [f](#) [t](#) [@chjacquescoeur](#)